

Communiqué de Presse



naturellement économique naturellement écologique

Nancy, le 4 juin 2012

Voies navigables de France, acteur du Développement Durable

Remise officielle du Label Développement Durable à la direction interrégionale du Nord-Est de Voies navigables de France pour son activité chômage par Marc PAPINUTTI, directeur général de VNF

le mercredi 6 juin 2012 à 15h30 au Palais des Congrès de Nancy

Le 6 juin prochain, Marc PAPINUTTI, Directeur Général de VNF, remettra officiellement le Label Développement Durable pour l'activité chômage à Corinne de LA PERSONNE, directrice interrégionale de VNF du Nord-Est, récompensant ainsi la motivation et les efforts consentis par l'ensemble des personnels pendant ces deux dernières années.

1. Label Développement Durable

L'établissement Public Voies navigables de France a signé en 1999 la Charte des Grandes Entreprises Publiques pour le Développement Durable, marquant ainsi sa volonté de maintenir une croissance soutenue de son activité, dans le respect de l'environnement et de l'équité sociale.

L'engagement de VNF est allé encore plus loin en définissant un label propre en 2006-2007 : le Label Développement Durable (Label DD). Il s'agit d'une démarche qualité spécifique à l'établissement qui est attribuée à une direction territoriale (direction interrégionale) pour trois activités cœur de métier, à savoir les chômages, le dragage et la gestion hydraulique.

Le Label DD récompense tous les deux ans la direction qui met en œuvre les exigences du label au travers d'une ou de plusieurs activités, dans les domaines "Environnement" (impacts de l'activité sur les milieux naturels), "Sécurité" (des agents et des intervenants travaillant pour le compte de VNF), "Social" (prise en compte des besoins internes du personnel) et "Sociétal" (prise en compte des besoins et attentes des acteurs externes : mariniers, bateliers, plaisanciers, collectivités, acteurs économiques, riverains, pêcheurs...).

La direction interrégionale du Nord-Est est le 1er Service Navigation à obtenir ce label en France pour son activité Chômage. Cette première, marque ainsi l'engagement de la direction et de ses différentes parties prenantes (personnels administratifs et techniques) dans cette démarche. Le label récompense des efforts menés depuis 2007 (avec le lancement des groupes de travail) et intensifiés en 2009 (avec les labels Tour : déplacement dans l'ensemble des antennes du Service pour exposer et appliquer la démarche).

La direction interrégionale du Nord-Est va poursuivre la démarche en proposant à l'horizon 2013 la labellisation de son activité Dragage et de nouveau celle de l'activité chômage avec pour contexte l'intégration de la Délégation Locale de Haute-Marne (qui doit être rattachée à notre direction à l'horizon 2013) et une nouvelle équipe projet Label. Enfin, elle conforte sa démarche en inscrivant la labellisation de l'activité Gestion Hydraulique pour 2014.

CONTACTS PRESSE

www.sn-nord-est.developpement-durable.gouv.fr

2. La direction interrégionale du Nord-Est également certifiée ISO 14001 pour la protection des digues et des berges

Par ailleurs, depuis 1999, plusieurs directions interrégionales de VNF ont mis en place un Système de Management Environnemental (SME) conforme au référentiel ISO 14001 afin d'engager pleinement l'établissement dans une grande démarche nationale de prise en compte de l'environnement, chacune s'investissant dans des domaines différents à forts enjeux.

La direction interrégionale du Nord-Est de Nancy s'est investie dans la protection et la restauration des digues et berges. Dès que possible les techniques dites "douce", en génie végétal, sont préférées, aux techniques traditionnelles plus "dures" comme les palplanches et les enrochements. La direction interrégionale du Nord-Est est certifiée ISO 14001 depuis 2005.

Le prix national Entreprises et Environnement et la reconnaissance européenne

En novembre 2011, VNF a reçu le prix "Coup de Cœur du Jury 2011" dans la catégorie Biodiversité lors de la remise des Prix Entreprises et Environnement par le Ministère du Développement Durable et l'ADEME. Ce prix a récompensé la restauration des berges de la voie d'eau par les techniques végétales, démarche que la direction interrégionale du Nord-Est de VNF expérimente depuis une dizaine d'années.

Après avoir concouru au niveau national pour le Prix Entreprises et Environnement en 2011, VNF a été sélectionné, en mars 2012, pour les Récompenses Européennes pour l'Environnement parmi



156 candidatures originaires de 24 états membres européens et pays candidats. Ces récompenses sont décernées par la Commission Européenne aux sociétés novatrices qui combinent avec succès l'innovation, la compétitivité et la performance environnementale remarquable.

L'établissement a été nominé dans la catégorie "Activités et Biodiversité" qui récompense les sociétés qui ont démontré des contributions exceptionnelles à stopper la perte de la biodiversité et à soutenir les écosystèmes naturels.

VNF s'est ainsi retrouvé finaliste, pour son projet de restauration de digues et berges en techniques végétales, parmi 62 candidatures dans cette catégorie.

Bien que n'ayant pas reçu le trophée décerné le 24 mai 2012 à Bruxelles par le représentant du Commissaire Européen pour l'Environnement, le jury a néanmoins apprécié :

- la mise en œuvre des pratiques judicieuses en matière de préservation des écosystèmes,
- le développement et la promotion des infrastructures "vertes" pour améliorer la biodiversité,
- la lutte contre les espèces invasives.

3. La délégation locale de VNF de Haute-Marne, de son côté, certifiée ISO 9001 pour la surveillance et l'exploitation des barrages réservoirs

Pour répondre à ses obligations réglementaires imposées par le décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, la Direction Départementale de Haute-Marne, délégation locale de VNF, a engagé dès 2009 une démarche qualité permettant de moderniser et de fiabiliser l'exploitation et la surveillance des 4 barrages réservoirs (3 de classe B et 1 de classe A) dont elle assure la gestion.

Cette démarche longue, qui a fortement mobilisé notamment le personnel de la subdivision de Longeau, a permis de répondre, étape après étape, aux exigences du décret. Elle vient d'aboutir à la certification de la délégation locale au titre de la norme ISO 9001 sur le périmètre de l'exploitation et de la surveillance de ces barrages.